



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives : financement de la promotion
de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes**

Déclaration présentée par la Plate-forme européenne des femmes d'Irlande du Nord, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2008/1.



Déclaration

La Plate-forme européenne des femmes d'Irlande du Nord est un regroupement d'associations qui s'emploie à accroître l'influence et la présence des femmes dans la vie publique et politique et contribue à l'élaboration de politiques sociales, économiques et environnementales favorables aux femmes. Elle veille aussi à ce que les femmes d'Irlande du Nord soient entendues aux niveaux national et international et travaille pour ce faire avec des organisations en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles dans le cadre du Joint Committee on Women (Royaume-Uni), et au niveau européen en tant que membre du Lobby des femmes européennes, le plus grand regroupement d'associations de femmes de l'Union européenne.

La Plate-forme a examiné les conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa quarante-huitième session intitulée « Participation des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après un conflit ». Il ressort de cet examen que les promesses des États Membres, qui se sont engagés à prendre des mesures volontaristes pour appliquer chaque conclusion concertée, ne sont à ce jour pas tenues.

La société nord-irlandaise sort de 30 années de conflit. L'Accord du vendredi saint qui a conclu le processus de paix en 1998 prévoit certes « la participation pleine et entière des femmes à la vie publique »; il n'empêche que les Irlandaises du Nord restent largement absentes des institutions les plus directement engagées dans le règlement du conflit. Ce défaut de parité hommes-femmes dans notre société est selon nous l'un des principaux obstacles sur la voie d'un nouvel avenir partagé. Les quelques exemples qui suivent illustrent cette sous-représentation persistante des femmes dans la vie politique et publique.

Vie politique

La nouvelle Assemblée d'Irlande du Nord élue en 2007 ne compte que 18 femmes, sur un total de 108 députés. Quatre femmes détiennent des portefeuilles ministériels au sein de l'exécutif partagé, mais il n'y a aucune autre femme dans les hautes sphères de responsabilité. C'est ainsi que les cinq commissaires, le Président et les trois vice-présidents de l'Assemblée sont des hommes.

L'Assemblée compte 11 commissions statutaires, 6 commissions permanentes et 2 commissions spéciales, mais seulement 2 présidentes et 2 vice-présidentes de commissions. L'une des commissions spéciales est chargée d'étudier le projet de loi de 2007 relatif à la justice pénale (Irlande du Nord), qui couvre un large éventail de sujets dont les nouveaux pouvoirs de sanction, l'évaluation du risque et la gestion de certains délinquants, les nouvelles infractions au code de la route et les infractions liées à l'alcool. Elle compte une seule femme sur un total de 11 membres.

À la suite de l'examen de l'administration publique en Irlande du Nord, il est question de mettre en place de nouvelles structures territoriales qui réduiront le nombre de collectivités locales. Le Gouvernement n'a pas de plan pour passer les nouvelles structures au crible de l'égalité des sexes ou encourager les partis politiques à adopter des mesures volontaristes en vertu de la loi de 2002 sur la discrimination sexuelle (candidatures aux élections) afin de réduire les inégalités quant au nombre d'hommes et de femmes investis de mandats locaux. La diminution

du nombre de mandats électifs et l'absence de directives pour l'égalité auront des répercussions négatives pour les femmes.

Collectivités publiques

Les collectivités publiques jouent un rôle majeur dans la vie de tout un chacun en Irlande du Nord. Elles administrent par exemple nombre des services que nous utilisons chaque jour, dans le secteur notamment de la santé et de l'éducation. Pourtant, malgré la définition d'objectifs précis, la représentation des femmes en leur sein a diminué au cours des 10 dernières années. Alors qu'elle avait été de 35 % en 1996-1997 (28 % des présidents de collectivités étaient des femmes), elle est tombée à 32 % en 2005-2006, avec 25 % seulement de présidents femmes).

Administration judiciaire

Il n'y a aucune femme parmi les juges de la Haute Cour d'Irlande du Nord. Une étude de 2005 sur la présence des femmes dans la haute magistrature et le corps des avocats membres du Queen's Counsel révèle que le nombre de femmes aux niveaux hiérarchiques supérieurs est considérablement plus faible que dans le reste du Royaume-Uni, et qu'il est même en retrait par rapport à celui d'autres pays. L'administration judiciaire compte au total 166 femmes (18 %), qui occupent des fonctions allant de juge d'instance à président de tribunal.

Police

Alors que plus des deux tiers des auxiliaires de police sont des femmes, la proportion de femmes dans l'effectif des agents à plein temps dépasse à peine 20 %, et encore les femmes sont-elles relativement rares parmi les gradés. Une loi d'action positive adoptée dans le cadre du processus de paix vise à établir pour le recrutement dans les nouveaux services de police des procédures qui corrigent les déséquilibres confessionnels antérieurs. Aucune mesure de ce type n'a toutefois été prise en ce qui concerne la faible présence des femmes.

Associations/Organisations de femmes

Les associations de femmes se sont activement mobilisées au plus fort du conflit pour construire des ponts entre les différentes communautés, et cela bien avant l'ouverture officielle des négociations de paix. Au lieu de s'obnubiler sur les injustices passées, elles ont cherché des solutions et des stratégies en matière de soins de santé et d'éducation, ont élaboré des programmes de formation et de développement et ont créé des réseaux d'entraide. Beaucoup sont aujourd'hui en grande difficulté du fait d'un manque de ressources et de l'indifférence du Gouvernement face aux sous-financements consécutifs à la suppression des aides européennes.

Les réseaux de femmes rurales disparaissent ou tentent de fournir des services malgré un manque total de ressources. La capacité des associations et des organisations féminines à créer du capital social pâtit de cette absence d'appui du Gouvernement, qui déverse des fonds dans d'autres secteurs courtisés par les organismes voulant mettre fin au conflit. Le dynamique mouvement associatif féminin d'Irlande du Nord voit maintenant sa survie à long terme menacée.

Dans nombre de régions d'Irlande du Nord ayant vécu de graves violences intercommunautaires, il importe d'aider les militantes associatives à incarner un modèle d'action positive ancrée dans la réconciliation face à la domination de leaders communautaires masculins engagés dans une logique différente, à caractère le plus souvent paramilitaire. Édifier et reconstruire la société civile exige un attachement solide aux principes et aux pratiques du développement collectif, ainsi que des fonds suffisants pour financer les activités sur le terrain. Le Gouvernement doit reconnaître l'importance primordiale du travail du milieu associatif féminin dans l'édification de la paix.

Conclusion

Les femmes d'Irlande du Nord demeurent sous-représentées dans les principales institutions et les organes qui déterminent et contrôlent en grande partie les ressources importantes pour le pays, y compris les organes créés dans le cadre du processus de paix. L'exclusion d'une masse critique de femmes des institutions politiques chargées de faire avancer le processus de paix signifie que le résultat final reflétera les priorités des hommes et ne servira pas les femmes, leurs préoccupations et leur participation concrète à la vie politique.

Mettre fin au conflit et construire la paix est une entreprise qui ne peut aboutir que si elle s'inscrit dans une volonté d'instaurer l'égalité des sexes et d'éliminer les inégalités qui à la fois produisent et alimentent les conflits. Pourtant, le récent programme de gouvernement et le budget qui l'accompagne ne prévoient rien pour intégrer l'expérience, les savoir-faire et les programmes des organisations de femmes, notamment en termes de reconstruction de la société après un conflit.

Les appels demandant un engagement clair en faveur des droits de l'homme ont donné quelques résultats, mais la communauté internationale doit insister auprès du Gouvernement pour que figurent par exemple parmi les priorités de l'Irlande du Nord la mise à niveau du personnel judiciaire en matière de droits de l'homme ou la participation officielle des femmes aux négociations de paix, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Sur une note plus positive, l'Irlande du Nord a une riche expérience du rétablissement de la confiance et de la coopération entre les femmes de différents horizons sociaux, religieux et politiques dans les situations de conflit et d'édification de la paix. D'importants enseignements peuvent être tirés de ces acquis, et nous sommes disposées à partager notre expérience au service de la cohésion de la société irlandaise.